

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N° AE419

présenté par
Mme Thomas et M. Mbaye

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après la première phrase de l'alinéa 67, insérer la phrase suivante :

La France s'engage à suivre la recommandation budgétaire préconisée par l'OMS, relative à l'Aide publique au développement santé, et elle se fixe d'atteindre cet objectif d'ici 2025.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Malgré d'importants engagements politiques et financiers en faveur de la santé, le texte n'indique pas la part consacrée à ce secteur figurant pourtant parmi les 5 priorités définies en CICID et particulièrement crucial dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

La pandémie de la Covid-19 a mis en exergue les fragilités de nos systèmes de santé, en particulier ceux de nos partenaires du Sud qui sont particulièrement éprouvés, non seulement par la Covid-19, mais également par d'autres maladies et pandémies. En s'alignant sur les objectifs financiers recommandés par l'OMS, en matière d'Aide publique au développement à la santé mondiale d'ici 2025, la France qui est moteur sur ces sujets, s'inscrit dans la cohérence de ses actions initiées en matière de santé mondiale comme l'initiative : « Santé en commun », mais aussi aux engagements pris par le Président de la République de faire notamment du vaccin contre la Covid-19 un bien public mondial.

En outre, satisfaire à ces objectifs permet de concentrer et de renforcer les systèmes de santé primaires et communautaires de nos partenaires notamment du Sud comme : l'amélioration de la prise en charge de la santé des enfants, répondre singulièrement aux besoins spécifiques des femmes, prendre compte les besoins en matière de santé sexuelle et reproductive des jeunes adolescents, particulièrement ceux des jeunes filles et adolescentes.

Atteindre cet objectif inclut aussi les besoins de santé psychologiques, des femmes, des jeunes filles et des jeunes garçons en situation de vulnérabilité (comme le handicap, la prise en charge des soins post violences sexuelles, de répondre aux violences psychologiques liées aux discriminations comme l'homosexualité etc.).

Enfin, cet amendement couvrira des besoins en matière d'accès à la couverture maladie universelle, ainsi que de lutter efficacement contre des épidémies de grande ampleur comme celle de la Covid-19, mais également des autres grandes pandémies toujours en cours (tuberculose, paludisme, VIH), qui sont responsables de milliers de morts dans le monde, et constituent une menace collective sur l'ensemble des populations mondiales.